

Grand concours
« Bande dessinée numérique ! »

Organisé dans le cadre des Rencontres Internationales de la bande dessinée de la Province de Liège

Premier prix : 15.000 € ainsi que le soutien à la réalisation, à l'édition et à la diffusion numérique du projet gagnant.

Article 1 - Organisation

A l'occasion des Rencontres Internationales de la BD de la Province de Liège à Liège Expo, du 14 au 24 février 2019, le Service Culture de la Province de Liège lance, un concours de projets de bande dessinée numérique à savoir une bande dessinée qui tire parti du support numérique et de ses outils.

Le projet qui remportera le premier prix, sera finalisé par son auteur avec le soutien des organisateurs du concours (mise à disposition du matériel et suivi par un professionnel), afin d'être présenté officiellement lors des Rencontres Internationales de la BD de la Province de Liège en 2020.

L'auteur dispose, dès lors, d'une année pour achever le projet primé celui-ci sera édité sur une plateforme ad-hoc, par et au frais de la Province de Liège.

Article 2- Thème du concours

Le voyage :

Entendu sous forme la plus large, voyage physique, voyage intérieur, imaginaire, découverte, rêverie, exploration, errance, odyssée, périple, découverte et autre vadrouille...

Article 3 – Conditions de participation

Peut concourir :

- toute personne physique majeure (seule ou en équipe avec d'autre(s) dessinateur(s), scénariste(s), coloriste(s), développeur...Aucune compétence en technique numérique ne constitue un prérequis nécessaire. Comme précisé à l'article 1, le lauréat aura le soutien d'un professionnel externe à la Province de Liège spécialisé dans le secteur de la bande dessinée numérique pour finaliser son œuvre.
- N'avoir jamais été "produit" par une agence de diffusion numérique (par exemple, produit par une chaîne de télévision pour une bande-dessinée en ligne).

Article 4 – Modalités de participation

La participation au concours requiert de la part du participant, l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- Les coordonnées complètes (adresse postale, adresse courriel, téléphone fixe et/ou gsm, éventuels sites, blogs...) ;
Sous peine de nullité, les nom et prénom du participant doivent être clairement indiqués ;
- L'accès à l'expérience artistique du candidat (accès à son book) ;

- Un synopsis du projet, accompagné d'une note explicative sur les intentions de l'auteur et sa sensibilité artistique pour la réalisation de la bd numérique. Cette note expliquera de manière claire dans le synopsis et/ou dans le découpage en quoi l'utilisation du numérique dans le projet semble pertinente dans le projet et dans le récit.
- Une description de l'expérience de l'auteur (portfolio, expérience utilisateur, site internet, pdf).

La participation est limitée à une œuvre par candidat ;

La période d'inscription au concours débute le 24 février 2019 et se clôture le vendredi 3 mai 2019.

Article 5 - Forme et nature de la BD

5.1 Le projet final sera conçu pour une application sur tablette ;

5.2. La forme et le genre du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, réaliste, humoristique, passé, présent, futur...).

5.3. La création finale devra présenter une expérience d'un minimum de trente minutes et d'un maximum de soixante minutes.

5.4. Pour le/la lauréat(e), le découpage définitif et la réalisation de l'œuvre auront lieu selon un timing établi par les organisateurs en vue d'une édition en 2020 (impliquant le bouclage du travail de l'auteur en avril 2020).

Article 6 - Processus de sélection

6.1. Le jury sera composé de connaisseurs de la bande dessinée numérique, il s'agira d'agents provinciaux et de personnes extérieures à l'institution. Il effectuera une présélection de 10 projets courant mai 2019 qui se fera sur base des critères éditoriaux suivants :

- qualité artistique ;
- qualité scénaristique ;
- originalité ;
- maîtrise technique ;
- sens de la narration ;
- pertinence de l'utilisation des outils numériques...

6.2. Les auteurs des dix projets présélectionnés présenteront leur création sous forme orale (Présentation de 6 minutes + discussion avec le jury).

6.3. Le jury décernera parmi les 10 projets retenus, le prix bd numérique lancé à l'occasion des Rencontres Internationales de la BD de la Province de Liège 2019. En cas d'ex-aequo dans le choix du jury, ce Prix pourra être scindé entre deux lauréats qui recevront alors chacun(e) 7.500 € et la chance d'être édité.

Article 7 - Prix

7.1. Le prix « Jeune auteur des Rencontres Internationales de la BD de la Province de Liège » est constitué de :

- 15.000 € ;
- Mise à disposition par la Province de Liège du matériel informatique nécessaire ;
- Édition de l'œuvre sur une plateforme ad-hoc par et aux frais de la Province.

7.2. Les modalités et conditions de remise du premier prix tel que défini ci-dessus feront l'objet d'une convention à conclure entre la Province de Liège et le Lauréat du concours.

7.3. En cas de défaillance du premier lauréat ou en cas de non-respect par celui-ci des consignes et des délais précisés dans ladite convention, la Province sera libre de la résilier et d'attribuer le premier prix à l'auteur classé deuxième au concours.

7.4. Les deuxième, troisième et quatrième candidat(e)s recevront un chèque cadeau de 200 € chacun(e) à valoir auprès d'un fournisseur de matériel numérique ou de dessin de leur choix, en relation avec le projet présenté.

7.5. Les résultats seront proclamés et les Prix seront décernés par M. le Député provincial en charge de la Culture.

7.6. Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

7.7. Le lauréat devra, lors du processus de réalisation de sa création – processus qui s'étendra jusqu'en avril 2020 - s'engager à respecter les exigences professionnelles et les délais de réalisation fixés par l'organisateur.

Article 8 - Autorisations et responsabilités

8.1. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre.

8.2. Il ne peut être tenu responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

8.3. Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'organisateur à utiliser librement les créations qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

8.4. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation du concours, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le concours.

Article 9 - Cession de droits

9.1. Tout participant au présent concours cède, à titre gratuit, à l'organisateur l'ensemble des droits patrimoniaux cessibles sur l'œuvre désignée à l'article 4, pour le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur.

9.2. Tout participant garantit être le titulaire des droits d'auteurs cédés et garantit l'organisateur contre toutes les prétentions que les tiers pourraient faire valoir en raison de l'utilisation de l'œuvre par l'organisateur ou ses ayants-droits.

Ainsi le participant garantit l'organisateur contre tout recours qui serait intenté en raison de l'utilisation de l'œuvre par l'organisateur.

Cette cession prendra effet à compter de la date de l'inscription au concours.

Néanmoins la Province se réserve le droit d'utiliser la bd numérique éditée du lauréat à toutes fins promotionnelles de son activité bd.

Article 10 - Données personnelles

10.1. En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité des données. En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que de la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

10.2. Le participant garantit que les données visées à l'article 4 du présent règlement, transmises lors de son inscription, sont correctes et complètes.

Toutes les informations d'identité ou d'adresse fausses entraîneront la nullité de la participation au concours.

10.3. Les données à caractère personnel collectées seront uniquement traitées pour :

- 1) l'organisation du concours, par les membres du Service culture et bibliothèques de la Province de Liège et les membres du jury (membres des institutions universitaires, librairies, auteurs de BD, organisateurs de festivals BD, musées, galeries ou Centre national BD belge ou étranger) jusqu'à sa clôture, en ce compris la proclamation des résultats, soit du 24 février 2019 au **3 mai 2020**.
- 2) être communiquées à tous les partenaires impliqués (membres des institutions universitaires, librairies, auteurs de BD, organisateurs de festivals BD, musées, galeries ou centre national BD belge ou étranger, presse belge et internationale, maisons d'édition, distributeurs et blogueurs spécialisés en BD) à des fins promotionnelles, pendant une durée de 5 ans.

10.4. En envoyant sa candidature au concours, le participant accepte que ses données soient traitées pour les finalités mentionnées ci-dessus.

10.5. Les participants disposent à tout moment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité et d'opposition concernant leurs données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données dont les coordonnées suivantes : info.dpo@provincedeliege.be – ou A l'attention du délégué à la protection des données, rue d'Othée, 121 – 4430 Ans.

Article 11 - Respect du règlement

11.1. La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire belge.

11.2. Tout participant transgressant un ou plusieurs articles du présent règlement sera directement exclu du concours.

Rappel important : date de clôture des inscriptions : le vendredi 3 mai 2019.

Envoi des candidatures par mail uniquement à l'adresse suivante :
jean.michel@provincedeliege.be

Informations complémentaires :

Jean MICHEL : Service culture de la Province de Liège, cellule BD et Illustration, 15 rue des Croisiers à 4000 Liège – Tél 04/ 232 86 14 – mail : jean.michel@provincedeliege.be

[Nicolas CASTELAIN : Digital-lab](#), 15 rue des Croisiers à 4000 Liège – Tel 0497/ 828849
mail : Nicolas.castelain@provincedeliege.be

Article 12. Tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Liège, lesquels appliqueront le droit belge.